

Année scolaire 2022 – 2023





Bruxelles, le lundi 29 août 2022

Avis général n° 12 – **Priorité normale**

A l'attention de tous les parents et les élèves

Accès aux toilettes

Chers parents, chères et chers élèves,

Les toilettes sont librement accessibles aux élèves en dehors des périodes de cours soit :

- de 7h45 à 7h55;
- durant la récréation de 10h30 à 10h45 ;
- durant l'interruption de midi de 12h30 à 13h25 ;

En dehors de ces heures, une note au journal de classe du professeur est nécessaire pour pouvoir se rendre aux toilettes.

Le Directeur,

M. PIROTTE